

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 18, près de
l'église de Fontenay. — (Téléphone 054)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Bureau administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque
mois et sont payables d'avance

LE JOURNAL

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES 0 fr. 75 —
FAITS DIVERS 0 fr. 80 —
LOCALES 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux
du Journal, 57, rue de Béthune, à Lille, et
à Paris, dans nos bureaux, 80, rue Talbot.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

UN NAVIRE SAUTE DANS LES EAUX TURQUES. = UN DRAME AU REVOLVER

Élections Municipales
du 5 Mai 1912

Liste Républicaine Radicale
et **Radicale Socialiste**

M. M. SOURET-THIBAUT, Constructeur.
Auguste GAPON, Ancien Brasseur.
Paul GAVRO, Docteur en Médecine.
Alfred COLLOT, Causseur-Comptable.
Constant GRAPEZ, Cafetier, Conseiller
Prud'homme.
Léon DANETTE, Employé.
Léon DAURICOURT, Directeur d'Assu-
rances.
Maurice DELEMAN, Tailleur.
F. DELEMER, Architecte.
L. DEMAILLY, Comis Principal des
Postes.
DERACHE, Mécanicien Retraité.
Géar CHERAET, Membre de la Cham-
bre de Commerce, Délégué Cantonal.
E. FEUCHER, Docteur en Médecine.
L. HANICOTTE, Employé de Com-
merce.
S. HAYEM, Négociant.
A. HENNOTON, Ingénieur Conseil.
A. HEQUET, Comis.
Ch. de LAUWEREYN, Avocat, Doc-
teur en Droit.
Ch. LEBRUN, Directeur d'Imprimerie.
Emile LEBRAND, Inspecteur d'Assu-
rances, Délégué Cantonal.
Louis LEMIRE, Conducteur des Ponts
Chaussées.
Albert LEROUGE, Directeur d'Imprimerie.
Alphonse MALAQUIN, Professeur à la
Faculté des Sciences.
E. MARIAGE, Négociant, Ancien Con-
seiller général.
Henri MONTAINE, Ouvrier Mécani-
cien.
Maurice MOURMANT, Industriel, An-
cien Conseiller Municipal.
Louis PERANT, Commerçant.
Oscar PETIT, Professeur au Conserva-
toire et au Lycée Faidherbe.
A. PIGNOLE, Administrateur des Hospices.
RAJET de MONTEVILLE, Représen-
tant.
Georges ROBERT, Rédacteur en chef
du Progrès du Nord.
Ch. HERAZET, Courtier.
J. H. TAYTIN, Expert Comptable.
Ch. VILVERVAL, Gérant de recettes.
Henri WATERLOO, Ancien Adjoint.
A. WERQUIN, Avocat, Ancien Adjoint
au Maire de Lille.

LA R. P.

et les Elections Municipales

Chose curieuse : cette grande question de la R. P. qui passionne depuis assez longtemps déjà l'opinion et les Parls, et sous le couvert de laquelle on fait et si l'on touche besoin, est complètement négligée dans les élections municipales de Lille.

Ainsi qu'à Tourcoing, par exemple, les candidats réactionnaires, qui changent d'étiquette comme de chemise, se sont affublés, cette fois, du titre ronflant de « républicains proportionnalistes », à Lille on n'entend pas parler de la célèbre réforme.

Il semblerait qu'elle n'existe plus, et que tous les bienfaits qu'on en attendait, et qu'on laissait miroiter aux yeux des électeurs, se soient subitement évanouis.

Pieux spectacles que celui qui nous est donné, à ce sujet, par les alliés progressistes et cléricaux !

Depuis des années ils nous chantent lyriquement les vertus de la mixité réformée.

Ils en prennent prétexte pour assurer, à travers la France, l'élection de ces socialistes révolutionnaires, contre lesquels ils conjurent les électeurs de marcher aujourd'hui.

Et quand on leur dit : « Soit ! Nous acceptons votre système, Nous nous rallions à votre formule. Appliquons la R. P. aux élections municipales de Lille », ils balotent en retrahs, ils se débattent, ils se résistent !

Comme nous saisissons bien là sur le vif la loyauté de nos bruyants épripistes.

La R. P. ils la réclament impérieusement partout où elle peut leur être favorable. Mais, quand ils la voient susceptible de diminuer leurs chances de succès, ils la repoussent sans vergogne ; ils renient leur enfant !

M. Henri Langlais, le rédacteur en chef de la *Dépêche*, qui, avec M. Jules Danette, peut revendiquer le titre de père ou de parrain de la R. P. en France, « est bien rendu compte qu'un programme d'étude de ses amis politiques serait jugé sévèrement par les électeurs.

Et savez-vous ce qu'il a fait ? Il s'en est tenu aux socialistes.

En même temps que M. Danette dénonçait, à propos de son récent discours de Nancy, la grande trahison de M. Poincaré, qui est pourtant un épripiste de la première heure, M. Langlais écrivait ces jours-ci, en parlant des socialistes : « La sincérité proportionnaliste de ces messieurs de la sociale est plus que douteuse ! »

Ainsi, après les radicaux, qui ont beau s'affirmer partisans, selon la formule adoptée par la Chambre, du scrutin de liste avec représentation des minorités, et que les cléricaux n'en continuent pas moins d'appeler « arrondissementiers », voici les socialistes eux-mêmes dont l'orthodoxie épripiste est contestée.

Nous nous en doutions bien que les seuls, les vrais, les purs proportionnalistes, c'étaient les monarchistes et cléricaux !

Voyons donc ce que dit M. Langlais des socialistes et de la R. P. :

« Il y a quatre ans, à Lille, écrit le rédacteur en chef de la *Dépêche*, le parti ouvrier avait répondu pour la première fois à un appel qui lui était adressé. Tous les groupements politiques acceptaient la R. P., seul les progressistes. Les représentants du comité électoral n'ont pu lever de cet obstacle que redoutable pour déclarer qu'ils n'acceptaient pas une combinaison de R. P. qui eût tout le monde d'un bloc. Ce fut la première manière.

« Cette année nous avons vu à Lille la seconde manière, les collectivistes déclarant vouloir de la R. P. même si un parti la refusait, pourvu que les forces des partis adhérents fussent suffisantes pour mener à bien l'entreprise.

« Quant à l'été passé dans l'intervalle, lors des dernières élections municipales, les socialistes étaient persuadés qu'ils allaient enlever la mairie, et leurs collègues les poussaient à vouloir garder tout le gâteau pour eux et pour leurs alliés du comité Debierre. Donc, de posséder à l'échec de la R. P. Aujourd'hui, ils sentent et ils savent que l'opinion publique les abandonne et ils reviennent à la R. P. pour obtenir que part de la représentation municipale qu'ils ne peuvent avoir autrement. Les principes sont tout à fait absents de cette combinaison, l'intérêt seul la dicte et l'intérêt seul sa loyauté le moins élevée.

« Cet intérêt varie d'ailleurs suivant les lieux et les circonstances. Pendant qu'à Lille la doctrine de P. O. F. permet aux camarades d'accepter la R. P. même si un parti la refuse, à Tourcoing, c'est la comédie contraire qui nous joue, et l'orateur collectiviste, dans une réunion tenue dimanche, a proclamé qu'il repoussait le scrutin de liste, parce que M. Dron n'en voulait pas. Les principes révolutionnaires sont comme le capotachou, on peut les allonger à volonté et ils n'ont jamais empêchés les pallions les plus amusantes.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

appliquée à la recherche des minéraux et des sources

Chacun a encore présents à la mémoire les exploits merveilleux que la télégraphie sans fil vient de réaliser ces jours derniers. Les passagers du *Titanic* qui s'étaient réfugiés sur des chaques ou des canots ont été sauvés grâce à elle et grâce aussi au dévouement plutôt à héroïsme des télégraphistes du bord.

Aux, au moment où l'insurrection s'élevait contre les quelques centaines de Français envoyés dans les îles de la République sans fil qui permettait l'appel de renforts nécessaires. Et comme elle est belle cette simple dépêche du télégraphiste français annonçant incidemment que ses collègues venaient de succomber sous les coups des rebelles et qu'il reliait seul à son poste !

Eh bien, la T. S. F. ne se borne pas à solliciter des secours ou à provoquer les plus beaux exemples de courage civique ; elle a reçu de nombreuses applications, parmi lesquelles une toute récente et imprévue : la recherche des minéraux et des sources.

Les ondes hertziennes, qui constituent les radiations émises par les postes de télégraphie sans fil, traversent aisément les rochers, mais elles se réfléchissent sur les métaux ou sur l'eau.

Un géologue, M. Levy, eut l'idée de les appliquer à la vérification de la théorie selon laquelle le noyau central de notre globe terrestre est composé de minéral de fer. Cette théorie s'appuie sur de nombreuses constatations, notamment sur le fait que la moyenne du noyau qui est parfaitement conique.

On a pu déterminer théoriquement à quelle profondeur il devait être, et on a trouvé que le noyau terrestre se représentait par une faible portion du rayon du globe.

Or, les ondes hertziennes se propagent, suivant un plan perpendiculaire à l'axe de la terre, donc, si on dispose une spirale métallique, elle réfléchira les ondes qui toucheront la terre en un point précis à déterminer ; mais elles traverseront les roches en suivant leur direction primitive, et elles au noyau, elles seront réfléchies, comme un rayon de soleil sur une glace ; enfin, après avoir de nouveau traversé les roches de la croûte terrestre, elles viendront frapper le noyau, et elles seront réfléchies de la surface ou un appareil récepteur indiquera que la réception est maxima.

Il s'agissait de savoir si ce point correspondant à celui qu'on avait pu calculer en se basant sur les données théoriques du noyau ou si la longueur donnée par la théorie était supérieure ou inférieure à la réalité. Or les résultats des expériences de M. Levy ont été très intéressants, ils ont permis de la surface terrestre où l'on plaçait l'émission d'émission.

C'est que, au sein même des roches de la croûte terrestre, se trouvent des filons métalliques ou des métaux plus ou moins purs pour les ondes hertziennes un écran au niveau duquel elles se réfléchissent avant de pouvoir atteindre le noyau central.

Ainsi on peut déterminer à quelle distance de la surface se trouve cet écran, il suffit d'éprouver avec des antennes inclinées d'un même angle sur le plan horizontal pour que les résultats soient comparables. Si le point d'émission et de réception maxima sont très rapprochés, le noyau est au-dessus du point d'émission de la surface ; au contraire si ces deux points sont éloignés, la masse qui se trouve au-dessus du point d'émission est plus grande que celle du noyau central.

On voit que ce procédé permet de sonder l'écorce terrestre, d'une façon assez grossière, mais qui n'a rien de définitif, et qu'aucun sondage direct ne peut le faire dans l'état actuel de notre science technique. Et il a le grand avantage d'être infiniment moins coûteux que les sondages actuels, ce qui permettra d'étendre l'exploration du sous-sol et de contribuer à la connaissance de la partie profonde de l'écorce terrestre.

On voit que la T. S. F. nous mène encore toute une moisson de découvertes.

Alexandre BENOZOL.

La Hausse des Blés

Ge qu'on en dit :

Au Conseil Supérieur de l'Agriculture ; Au Conseil des Ministres ; Aux Agriculteurs du Nord.

La hausse des blés continue à préoccuper les commerçants, les agriculteurs et les consommateurs.

Il s'est produit au marché hebdomadaire de mercredi une légère détente. Le prix de quintal de blé a été fixé à 30 fr. 90. Le prix du « prochain » a été arrêté à 30 fr. 15. C'est un augmentation de 50 à 75 centimes sur le cours de la semaine dernière ; mais c'est une baisse de près de deux francs sur le cours de 33 fr. 25 coté mardi.

La hausse des blés continue à préoccuper les commerçants, les agriculteurs et les consommateurs.

Il s'est produit au marché hebdomadaire de mercredi une légère détente. Le prix de quintal de blé a été fixé à 30 fr. 90. Le prix du « prochain » a été arrêté à 30 fr. 15. C'est un augmentation de 50 à 75 centimes sur le cours de la semaine dernière ; mais c'est une baisse de près de deux francs sur le cours de 33 fr. 25 coté mardi.

Le ministre de l'Agriculture a donné audience mercredi à une députation de la Société des Agriculteurs de France. Cette députation avait pour mission d'entretenir M. Pams de la question de la hausse des blés et de lui présenter le vœu émis à ce sujet par le conseil de la société.

Ce vœu se résume en deux mesures : maintenir intégral le tarif douanier sur les blés et farines, mais prolongation du délai d'ajournement des admissions temporaires qui seraient portés de deux à trois mois ; cette prolongation serait de nature à faciliter grandement le cours des récoltes.

La députation a eu la satisfaction de constater qu'elle était en complet accord de vues avec le ministre de l'Agriculture.

Elle a, d'autre part, exprimé à M. Pams la résolution de la société de continuer à agir qu'il est en son pouvoir, l'apport régulier sur les marchés, et en particulier sur celui de Paris, des réserves de blés encore en la possession des agriculteurs ; elle a également voté la ratification de ces sports comme avantageux pour les intérêts bien entendus de l'agriculture que pour l'intérêt général de l'alimentation publique.

Au Conseil de Cabinet

On a vu que les ministres réunis hier au conseil de cabinet avaient examiné à nouveau la question de la hausse et des mesures à prendre, mais il n'en a pas été communiqué davantage sous l'après-midi.

Au Conseil supérieur de l'Agriculture

M. Pams a présidé hier après-midi le conseil supérieur de l'agriculture qui s'est réuni pour examiner les mesures qui conviendraient en vue d'enrayer la hausse du cours des blés.

On sait que le conseil ne se préoccupe pas de rechercher s'il y a lieu de modifier le tarif des douanes sur les blés, le conseil des ministres ayant décidé de maintenir tel quel le régime douanier actuel. La discussion du conseil doit porter uniquement sur les modifications à apporter au régime de l'admission temporaire des blés. Il doit examiner notamment dans quelles conditions les administrations pourraient, en raison des circonstances, avoir recours à l'étranger pour les besoins de la consommation.

M. Merclier, rapporteur de la commission, après avoir montré l'insuffisance de la loi actuelle et le nécessité qu'il y avait à réprimer certains abus amenant une hausse artificielle qui, pour le blé notamment, fait reporter sur les cultivateurs un état de choses dont ils ne sont en rien responsables, avait proposé la venue qu'une personne isolée ou représentant une société qui s'assurerait des produits alimentaires hors de proportion avec les besoins de son commerce, serait passible d'une amende assez élevée et même d'une peine d'emprisonnement. Il demandait, en outre, que tous les administrateurs de la Société soient tenus pour responsables et n'aient plus le droit de faire partie d'aucune société.

Mais la discussion se généralisa sur la hausse du blé et les mesures à prendre pour l'enrayer, et on ne put plus s'occuper de la question de la hausse des blés.

Aux Agriculteurs du Nord

A la réunion de mercredi, des Agriculteurs du Nord, figurant, l'ordre du jour, une proposition de modification à approuver aux articles 419 et 420 du Code civil pour la répression de l'accaparement.

M. Merclier, rapporteur de la commission, après avoir montré l'insuffisance de la loi actuelle et le nécessité qu'il y avait à réprimer certains abus amenant une hausse artificielle qui, pour le blé notamment, fait reporter sur les cultivateurs un état de choses dont ils ne sont en rien responsables, avait proposé la venue qu'une personne isolée ou représentant une société qui s'assurerait des produits alimentaires hors de proportion avec les besoins de son commerce, serait passible d'une amende assez élevée et même d'une peine d'emprisonnement. Il demandait, en outre, que tous les administrateurs de la Société soient tenus pour responsables et n'aient plus le droit de faire partie d'aucune société.

Mais la discussion se généralisa sur la hausse du blé et les mesures à prendre pour l'enrayer, et on ne put plus s'occuper de la question de la hausse des blés.

Le Conseil de Cabinet

On a vu que les ministres réunis hier au conseil de cabinet avaient examiné à nouveau la question de la hausse et des mesures à prendre, mais il n'en a pas été communiqué davantage sous l'après-midi.

Au Conseil supérieur de l'Agriculture

M. Pams a présidé hier après-midi le conseil supérieur de l'agriculture qui s'est réuni pour examiner les mesures qui conviendraient en vue d'enrayer la hausse du cours des blés.

On sait que le conseil ne se préoccupe pas de rechercher s'il y a lieu de modifier le tarif des douanes sur les blés, le conseil des ministres ayant décidé de maintenir tel quel le régime douanier actuel. La discussion du conseil doit porter uniquement sur les modifications à apporter au régime de l'admission temporaire des blés. Il doit examiner notamment dans quelles conditions les administrations pourraient, en raison des circonstances, avoir recours à l'étranger pour les besoins de la consommation.

M. Merclier, rapporteur de la commission, après avoir montré l'insuffisance de la loi actuelle et le nécessité qu'il y avait à réprimer certains abus amenant une hausse artificielle qui, pour le blé notamment, fait reporter sur les cultivateurs un état de choses dont ils ne sont en rien responsables, avait proposé la venue qu'une personne isolée ou représentant une société qui s'assurerait des produits alimentaires hors de proportion avec les besoins de son commerce, serait passible d'une amende assez élevée et même d'une peine d'emprisonnement. Il demandait, en outre, que tous les administrateurs de la Société soient tenus pour responsables et n'aient plus le droit de faire partie d'aucune société.

Mais la discussion se généralisa sur la hausse du blé et les mesures à prendre pour l'enrayer, et on ne put plus s'occuper de la question de la hausse des blés.

Aux Agriculteurs du Nord

A la réunion de mercredi, des Agriculteurs du Nord, figurant, l'ordre du jour, une proposition de modification à approuver aux articles 419 et 420 du Code civil pour la répression de l'accaparement.

M. Merclier, rapporteur de la commission, après avoir montré l'insuffisance de la loi actuelle et le nécessité qu'il y avait à réprimer certains abus amenant une hausse artificielle qui, pour le blé notamment, fait reporter sur les cultivateurs un état de choses dont ils ne sont en rien responsables, avait proposé la venue qu'une personne isolée ou représentant une société qui s'assurerait des produits alimentaires hors de proportion avec les besoins de son commerce, serait passible d'une amende assez élevée et même d'une peine d'emprisonnement. Il demandait, en outre, que tous les administrateurs de la Société soient tenus pour responsables et n'aient plus le droit de faire partie d'aucune société.

Mais la discussion se généralisa sur la hausse du blé et les mesures à prendre pour l'enrayer, et on ne put plus s'occuper de la question de la hausse des blés.

Lire plus loin :

L'état de l'aviateur Védriens reste satisfaisant ; le président de la République vient de signer le décret nommant Védriens chevalier de la Légion d'honneur.

Un duel entre officiers.

Les affaires du Maroc et les négociations franco-espagnoles.

Les chasses aux bandits : la journée à l'insurrection, un anarchiste arrêté à Bruxelles ; un administrateur de Bonnot arrêté à Soissons.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi du domestique de ferme Dupuyrat qui, à Romancourt, avait assassiné un septuagénaire et son petit-fils.

PETITS PAPIERS

Les plus courtes plaisanteries sont les meilleures et il serait temps d'en finir avec celle qui consiste à arborer d'héroïques les bandes de la rue Ordener.

Certains ont commencé par dire : « Bonnot, Garnier et ses misérables, c'est entendu, mais ils ne nous donnent pas moins une belle leçon d'énergie ». D'autres ont surenchéri et l'on cita, dans un chef-d'œuvre d'arrondissement proche de Lille, ce mot d'un avocat socialiste connu pour son éloquence provinciale : « Je les tiens pour des héros ! »

Gardons, si le vous plaît, notre admiration pour de meilleures occasions et pour d'autres hommes.

Certes, à l'on s'en ténait au récit fait par le *Welt am Montag* de Berlin, de la capture tragique de Choisy-le-Roi, à laquelle prirent part d'après lui plusieurs régiments et des batteries de canon, Bonnot serait digne de chanter d'un Homère pour maîtres.

Mais les Allemands ont, par hasard, altéré la vérité.

Non, Bonnot et ses amis ne sont pas des héros. Rien que des brutes qui aiment mieux se faire sauter que de se rendre. Ils ont allègrement sacrifié une existence peu précieuse. Et ce serait vraiment mal choisir ses exemples que de s'appliquer à les imiter.

Héros encore, n'est-ce pas, ce casier à l'égard de la question : « Justifiez vos dépenses ou je vous dénonce », répond par un coup de revolver qui tue son patron ? Réponse énergique, sans doute — mais il s'agit d'un dommage que cela l'on de converser se généralise.

Finissez à penser, monsieur l'avocat, que c'est par une aménagement que vous pouvez à exalter une vaillance qui vous semblerait nous magnifiques si vos héros n'en étaient pris à votre effort-roi ou à votre tentative de vous effocier.

GAULTIER-GARVILLE.

ECHOS

Les outrages.

Il y eut beaucoup de vitres cassées à Londres, lors de la dernière émeute des autobus.

En une journée, ces dames réquisitionnent en miettes pour plus de deux cent mille francs de verre.

Les gens du Midi — du Midi spécial de l'Aude et de l'Hérault — sont gens résolus et volontaires en leurs admirations. Ils admirent Védriens et le tiennent pour un grand homme. On sait qu'ils ont envoyé à Paris un des leurs, notable électeur de Limoux, avec mission de s'intéresser au sort de l'aviateur blessé et de télégraphier la bas la marche de la maladie.

Or, ce missionnaire remplit sa tâche très exactement. Et, hier, il était à l'hôpital, où se trouvait Védriens, avec un zèle extrême, s'enquérant des bulletins de santé de Védriens. Il racontait que la ville de Limoux, très embaillée sur les mérites et la bravoure de l'ancien banquier à Courville, avait nommé à une rue de la ville, mais que les pouvoirs publics, à l'instigation de M. Durjan-Besmettes, refusaient l'autorisation, les pouvoirs publics n'attribuant pas à une rue le nom d'un contemporain.

Et le bon missionnaire ajoutait, avec un soupir :

« Les Védriens meurt, il aura sa rue tout de suite... Ce sera une consolation.

Le banquier forcé.

Les dépeches d'Algérie contiennent l'extraordinaire odyssée du sieur Antonio Magueda, ancien banquier à Courville, qui a subi de revers de fortune due à l'expatriation en Colombie. Sa famille était restée plusieurs années sans nouvelles de lui. Ses parents, portés par un désir de vengeance, se remémoraient. Or, qu'il n'était pas la satisfaction de ses aïeux, en excursion à Algérie, en reconnaissance pour leur père et ex-époux dans un des toreros chargés d'explorer les forêts de la courrière à Courville. Magueda était fait torero en Amérique où il fut deux fois transporté à l'hôpital, agonisant, à la suite de graves blessures que lui firent les toros qu'il combattait.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Poincaré.

LES AFFAIRES DU MAROC

M. Poincaré a traité le conseil au courant des négociations franco-espagnoles et des affaires du Maroc.

LE 1^{er} MAI

Le ministre de l'Intérieur a communiqué les dépeches reçues sur le ter mai qui, dans les départements comme à Paris, s'est passé dans un calme presque absolu.

LA HAUSSE DES BLÉS

Le conseil s'est occupé à nouveau de la question des blés et des mesures à prendre éventuellement pour enrayer la hausse à l'avenir. Les termes de la note communiquée à la presse.

Les ministres se réuniront en conseil mardi prochain 7 mai, à Rambouillet, sous la présidence de M. Faillière.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Poincaré.

LES AFFAIRES DU MAROC

M. Poincaré a traité le conseil au courant des négociations franco-espagnoles et des affaires du Maroc.

LE 1^{er} MAI

Le ministre de l'Intérieur a communiqué les dépeches reçues sur le ter mai qui, dans les départements comme à Paris, s'est passé dans un calme presque absolu.

LA HAUSSE DES BLÉS

Le conseil s'est occupé à nouveau de la question des blés et des mesures à prendre éventuellement pour enrayer la hausse à l'avenir. Les termes de la note communiquée à la presse.

Les ministres se réuniront en conseil mardi prochain 7 mai, à Rambouillet, sous la présidence de M. Faillière.

La Bourse de Commerce de Paris

La Bourse de Commerce de Paris, on proteste contre les bruits de spéculation. Nous citons, pour servir de document, les déclarations des courtiers en grains.

Maintenant, disons, la pli est prise et il suivit qu'une dernière augmentation qu'aurait nos soyons désignés comme les bours émissaires. On spéculé ! On spéculé ! C'est le grand mot servi au public qui nécessite l'attention d'autant plus forcée à cette occasion qu'il est mal informé des opérations qui se font en Bourse.

« Or la Bourse de Commerce est un marché, un simple et vulgaire marché, où se renouvellent les opérations de commerce et de spéculation et où se débattent par conséquent les intérêts les plus égoïstes.

« Que demande le négociant ? Acheter dans les meilleures conditions possibles et surtout pouvoir compter sur la stabilité des cours.

« Il parait que nous travaillons dans le but de faire lever les droits de douane. Mais le levé des droits de douane serait gênant pour nous, les agriculteurs et les commerçants, ce se complètement bouleversé. La vérité est que nous manquons de blé. Le ministre de l'Agriculture qui a des moyens d'information, déclare par ses statistiques que la production a été normale et que nous ne manquons pas de blé. Alors le paysan garde ses stocks chez lui, car il est indiscutable que l'offre est resté.

« Il y a d'autres conditions qui font que le blé est rare : manœuvres nouvelles de l'étranger, grèves anglaises ; fermeture des Dardanelles, etc.

« On annonce de nouveaux arrivages de blé australien et de Canada. Tant mieux, mais les cours baisseront d'autant plus que les greniers de nos paysans vont s'ouvrir de plus en plus et que les commandes faites à l'étranger arriveront.

Au total, les arrivages prochains de blés étrangers s'élevaient à 1,500,000 quintaux.

Un anarchiste arrêté à Bruxelles

La police a arrêté hier matin, à Bruxelles, au moment où il sortait de son domicile, l'anarchiste français Léon Torken, originaire de département de l'Eure. Torken avait été compromis, on s'en souvient, dans l'assassinat du charbonnier « coupe Doug », Havre, crime pour lequel Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre, fut condamné à mort.

Il avait été, à ce moment, l'objet d'un mandat d'arrêtation, mais avait réussi à passer en Belgique à l'étranger.

Torken, qui a déjà été expulsé plusieurs fois de la Belgique, cherchait à vendre des revolvers aux ouvriers employés dans